

Mémoire en réponse aux avis rendus sur le projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

MONTELMAR AGGLOMERATION

Plan Climat Air Energie Territorial 2024-2029

14 juin 2024

Montélimar
Agglomération
RHÔNE & PROVENCE

La Communauté d'agglomération Montélimar Agglomération s'est engagée depuis 2021 dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le projet de PCAET a été arrêté lors du Conseil communautaire du 9 novembre 2023.

Les différentes pièces du projet de PCAET ont été transmises pour avis :

- à la Mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAE),
- à la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
- au Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes,

L'Autorité Environnementale a émis un avis sur le PCAET le 27 février 2024.

La Préfète de région a émis un avis sur le PCAET le 8 avril 2024.

Le Président du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas transmis de réponse. Conformément à l'article R229-54 du Code de l'environnement, l'avis est donc réputé favorable au terme d'un délai de deux mois suivant la transmission de la demande.

Le présent document expose les différents avis et les réponses apportées pour modifier, le cas échéant, le projet du PCAET avec l'objectif de sa validation définitive.

La Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Mission régionale de l'Autorité environnementale Au-RA ont réalisé une analyse détaillée du projet de PCAET de Montélimar Agglomération. Toutes deux mettent en avant le sérieux du travail effectué tant dans son exhaustivité des volets traités au regard de la réglementation que dans sa structuration, son effort de synthèse et d'illustration en vue d'une accessibilité au plus grand nombre.

Les avis des deux autorités susnommées listent certains points forts de la démarche comme, entre autres, la pertinence du programme d'action, le détail et la précision des actions ainsi que la qualité du dispositif de suivi.

Nous notons également des pistes de progrès et des recommandations. Les deux avis nous font remarquer un diagnostic s'appuyant sur des données parfois datées ; remarque que nous comprenons, nous nous expliquons sur celle-ci par la suite. D'autres observations concernent un lien parfois insuffisamment évident entre diagnostic et plan d'actions sur certaines thématiques ; ces points d'amélioration poussés nous confortant dans le sérieux du projet, tout en les prenant en considération. Enfin, plusieurs remarques concernent la qualité de l'air. Ce document présente les modalités de prise en compte de l'ensemble des points relevés.

Le tableau ci-dessous synthétise les observations de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) et de la Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA). L'objet de ce tableau est d'apporter des réponses à ces observations.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Données du diagnostic	MRAe	Obs. ⁿ	L'état initial aborde l'ensemble des thématiques environnementales climat, air et énergie mais utilise des données parfois datées , qui nécessiteraient une mise à jour.	p.3/20	La période d'élaboration d'un projet de PCAET étant assez longue (ordre de grandeur de 2 ans) et le diagnostic étant fait en premier, par définition, un décalage entre l'année de prise en compte des données et le début de la réalisation du PCAET est inévitable. A l'amorce du diagnostic, 2018 était l'année la plus récente, avec des données consolidées et complètes. Par ailleurs, elle coïncidait avec une année pré-COVID, représentative de comportements normaux de la population, avant les mesures restrictives qui ont modifié temporairement nos habitudes sur les années suivantes. Nous actualiserons le diagnostic lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET. Les démarches TEPOS/TEPCV menées par la collectivité de 2017 à 2019 ont été incluses dans le dossier d'élaboration du projet de PCAET (rapport et EES).
		Recomm. ⁿ	Le choix de l'année 2018 comme référence des données pour le diagnostic aurait mérité une justification poussée. Une actualisation des données devra être faite lors du bilan à mi-parcours du PCAET	p.1/11	
	MRAe	Recomm. ⁿ	L'Autorité env.tale recommande d'actualiser les données antérieures à 2020 de l'état initial du rapport environnemental et d'y inclure un bilan des démarches Tepos/TEPCV.	p.9/20	
Diagnostic	MRAe	Obs. ⁿ	Les enjeux du territoire relatifs aux milieux naturels, à la ressource en eau et aux risques sont présentés dans le volet vulnérabilité du territoire du rapport final, tandis qu'aucun enjeu paysager n'est dressé dans le dossier.	p.3/20	Les paysages représentent bien un enjeu pour le territoire de l'agglomération. Cet enjeu a été coté comme "fort" dans notre Evaluation Environnementale et Stratégique (EES). Les actions de protection, d'intégration et de mise en avant des paysages figurent dans l'EES et sont prises en compte de façon transversale dans plusieurs Fiches Actions (FA) du programme d'actions, notamment les FA n°6.3.1 "Renforcer la place de la nature en zones urbaine et rurale" et n°6.3.2 "Limiter et contraindre l'étalement urbain et l'imperméabilisation des sols"

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Remarques générales	MRAe	Obs. ⁿ	Le dossier ne propose pas d'analyse des scénarios alternatifs , avec des courbes de tendance ou trajectoire potentielles (excepté pour le changement climatique), permettant de comparer les différentes évolutions du territoire à l'horizon 2030 et 2050, ni ne justifie suffisamment la solution retenue au regard des grands enjeux environnementaux .	p.3/20	Le programme d'action du PCAET a été mené par une large concertation menée avec les acteurs du territoire, les élus, les agents de la collectivité au terme d'une réflexion sur les priorités et les objectifs. Des groupes de travail ont été mis en place pour revoir très précisément le contenu des fiches-actions. Même si les scénarios alternatifs n'ont pas été formalisés, c'est bien dans une logique de choix entre des types d'intervention différents que la stratégie définitive a été adoptée, en prenant en compte la capacité de la collectivité sur une période de 6 ans, en termes de mobilisation de ressources et en termes financiers.
	MRAe	Obs. ⁿ	À l'échelle du PCAET, sont présentés uniquement des scénarios avec courbes de tendance pour le climat (hausse des températures et pluviométrie).	p.8/20	
EES / Solutions de substitution et exposé des motifs pour lesquels le projet de PCAET a été retenu	MRAe	Obs. ⁿ	Parmi les éléments prévus par l'article R. 122-20 du Code de l'environnement relatif à l'évaluation environnementale du plan , le dossier ne décrit pas de solutions de substitution raisonnables ou alternatives à l'échelle du territoire.	p.7/20	
	MRAe	Recomm. ⁿ	L'Autorité env. ^{tae} recommande de compléter le dossier par la description des solutions de substitution raisonnables étudiées, les trajectoires potentielles, les avantages et inconvénients de chaque hypothèse, et l'exposé des motifs pour lesquels le PCAET a été retenu.	p.15/20	

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
EES	MRAe	Obs. ⁿ	Les objectifs du PCAET sont uniquement présentés à l'horizon 2030 dans le REE et de façon assez succincte. Il aurait été pertinent de faire des projections à horizon 2050 .	p.8/20	Même si l'exercice se révèle difficile, il témoigne de l'ambition de la collectivité à se projeter à long terme. Les objectifs à horizon 2050 seront définis lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.
EES	MRAe	Obs. ⁿ	S'agissant des documents d'urbanisme Scot et PLUi ; leur prise en compte n'est pas étudiée, ceux-ci étant en cours d'élaboration.	p.8/20	Lors de ce projet de PCAET, nous avons travaillé avec les ressources du Syndicat Rhône Provence Baronnies (SRPB) qui était en cours d'élaboration du SCoT de ce territoire, auquel appartient la CA Montélimar Agglomération. Nous veillerons à ce que les prescriptions de notre PCAET soient intégrées à ce SCoT et au PLUi.
	MRAe	Recomm. ⁿ	L'Autorité environnementale recommande aux intercommunalités compétentes que les prescriptions des futurs Scot et PLUi intègrent les prescriptions du PCAET afin d'en concrétiser la réalisation.	p.8/20	
Séquestration de CO ₂ e	MRAe	Recomm. ⁿ	L'Autorité env. ^{tae} recommande de mieux étayer et justifier les calculs conduisant aux résultats présentés de la séquestration du carbone et de dater les données présentées.	p.10/20	Nous précisons dans le rapport final du PCAET que nous nous basons sur les données de l'outil ALDO de l'ADEME pour l'agglomération. Après vérification, la valeur relevée dans ALDO ne tient pas compte de la séquestration annuelle des cultures, prairies, zones humides, vergers ou vignes, non renseignées dans cet outil, ce qui réduit l'absorption réelle. Une estimation prudente de l'absorption annuelle de ces zones donne 66 000 tonnes de CO ₂ e/an. Soit 15% des émissions du territoire (et non pas les 6 % de notre calcul initial), soit un peu plus que la moyenne nationale (de 12 % à 14 %). Ceci a été rectifié dans notre rapport.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Qualité de l'air		Obs. ⁿ	L'évaluation des émissions de polluants dans le dossier n'est pas suffisante et mériterait d'être développée et justifiée, au regard du plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prepa) notamment.	p.3/20	Nous ne partageons pas la remarque. D'une part, plusieurs mesures du PREPA sont intégrées à nos fiches actions : des mesures "Transport et Mobilité", la réduction des particules fines issues du chauffage au bois, la lutte contre le brûlage des déchets verts et résidus agricoles, la promotion des pratiques agricoles et forestières vertueuses (dont celles limitant les émissions non-énergétiques de GES), la sensibilisation des acteurs et citoyens du territoire. D'autre part, l'étude de la qualité de l'air a été traitée consciencieusement et représente une partie à part entière de notre rapport final et de notre plan d'actions, avec 5 fiches actions sur 45 qui concernent la qualité de l'air soit plus de 11%.
EES (EIE / qualité de l'airs		Obs. ⁿ	Qualité de l'air : le rapport doit être complété avec les valeurs des volumes par secteur.	p.11/20	Nous avons fait le choix de ne pas alourdir le rapport et de sélectionner quand il le fallait l'affichage de valeurs brutes ou de pourcentages. Dans le cas présent, l'objectif est d'identifier le ou les secteurs responsables des émissions de chacun des polluants, d'où notre choix des pourcentages. L'aspect dangerosité, avec valeurs moyennes des concentrations annuelles et nombre de jours au-delà de certains seuils, est traité, pour chaque polluant quelques pages plus loin. Des paragraphes de synthèse récapitulent les éléments importants.
Qualité de l'air		Recomm.ⁿ	AIR : l'analyse spatiale des polluants réglementés pourrait être complétée avec, sur la base des cartes présentées, la détermination des zones géographiques à enjeux qualité de l'air ; le passage en revue des potentiels de réduction des émissions des polluants pourrait être complété d'une évaluation quantitative des potentiels de réduction ainsi qu'une projection dans le temps.	p.5/11	Nous proposons des cartes pour les particules, le dioxyde d'azote et l'ozone : p.61 à 64 du rapport. Ces cartes montrent que, hormis pour le dioxyde d'azote où la zone concernée est l'autoroute A7, la quasi-intégralité du territoire est concernée. En effet, les particules viennent d'un peu partout (surtout résidentiel mais aussi transport routier et agriculture) et une fois émises sont transportées par le vent sur de très larges zones.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Objectifs Qualité de l'air		Obs. ⁿ	Aucune hypothèse chiffrée n'est proposée dans le dossier sur la qualité de l'air qui est un enjeu de santé publique majeur.	p.13/20	Nous identifions dans notre rapport les différents secteurs à cibler en priorité pour la réduction des émissions de polluants, sans toutefois avancer de valeurs cibles à échéances 2030 et 2050. Ce travail a été entamé, depuis la saisine de autorités compétentes pour notre projet de PCAET. Pour l'établissement d'objectifs précis pour le territoire de Montélimar Agglomération, nous prenons en compte les objectifs du SRADDET AuRA ainsi que ceux du PREPA, et des valeurs actualisées sur le territoire en termes d'émissions de polluants.
		Obs. ⁿ	S'agissant des émissions de polluants atmosphériques, le dossier n'indique aucun objectif chiffré par polluant, ce qui est une lacune de l'évaluation environnementale.	p.18/20	
		Recomm. ⁿ	Aucun objectif précis d'amélioration de la qualité de l'air ou de limitation de l'exposition des populations n'est indiqué. Il serait pertinent de compléter le contenu de la stratégie avec la définition d'objectifs précis de diminution des émissions et potentiellement l'intégration de l'enjeu santé pour sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.	p.7/11	
Qualité de l'air		Obs. ⁿ	La qualité de l'air est présente dans le plan d'actions du PCAET. Cependant une identification précise des résultats attendus permettrait de savoir si le plan permet de remplir les objectifs fixés dans la stratégie et faciliterait ainsi grandement la valorisation et le suivi des actions.	p.10/11	Nous veillerons à intégrer ces objectifs dans le cadre de dépôt du projet de PCAET, sur la plateforme Territoires & Climat de l'ADEME.
EES / Impact sur la qualité de l'air		Obs. ⁿ	L'attention devra être portée sur le choix d'indicateurs pertinents afin de mener à bien l'exercice d'évaluation et de suivi des actions sur l'amélioration de la qualité de l'air.	p.10/11	Oui, des indicateurs, à choisir précisément, seront à mettre en place avant d'engager les actions concernant l'amélioration de la qualité de l'air.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Qualité de l'air	MRAe	Recomm.n	L'Autorité env. ^{taie} recommande : 1. de qualifier et quantifier les émissions de polluants du territoire, afin de vérifier le respect des objectifs à atteindre au niveau régional et national sur la qualité de l'air, 2. de justifier ou reconsidérer l'absence d'amélioration du taux d'émissions de polluants du secteur agricole/sylvicole sur la période 2029-2033, 3. de préciser les efforts supplémentaires envisagés par rapport à 2030, afin d'atteindre les objectifs prévus à l'horizon et 2050 en matière de réduction de la consommation d'énergie et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables.	p.18/20	Nous nous alignons complètement sur cette recommandation (cf. notre réponse aux observations sur la qualité de l'air en page précédente). Nous précisons que nous déterminerons bien des objectifs de réduction des taux d'émissions de polluants concernant le secteur agricole et sylvicole.
Tableau de synthèse des F.A.	MRAe	Obs.n	Il aurait été pertinent de fournir une colonne quantifiant les indicateurs dans le tableau de synthèse introduisant le document « fiche action ».	p.16/20	La proposition de colonne supplémentaire pour les indicateurs est tout-à-fait pertinente et a été intégrée à notre liste d'actions.
Programme d'actions	MRAe	Recomm.n	L'Autorité env. ^{taie} recommande de poursuivre et préciser la réflexion sur la priorisation des actions notamment au regard de la pertinence et des possibilités de mise en œuvre.	p.19/20	Nous sommes exactement dans cette optique.
Diagnostic		Obs.n	Le diagnostic aurait utilement pu être complété par une analyse des indicateurs à l'échelle communale.	p.1/11	Nous convenons de l'utilité d'ajouts concernant les communes. Ce type d'optimisation nous a conduit à plusieurs réflexions pendant ce projet de PCAET et nous a incité à faire des arbitrages, prenant en considération les bénéfices au regard du temps à passer pour chaque action. C'est pourquoi, notre document est complet, comme vos retours nous l'indiquent, sans être parfait.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Diagnostic		Obs. ⁿ	Une imprécision en page 37 : l'affirmation que le territoire est fortement dépendant des énergies fossiles exprime une caractéristique énergétique. Cette situation engendre des conséquences en matière d'émissions mais le lien n'est pas suffisamment explicite dans ce chapitre. Il serait pertinent de reprendre la rédaction de ce paragraphe.	p.2/11	Le terme de dépendance aux énergies fossiles, en parlant d'émissions de GES n'est en effet pas bien choisi. L'aspect dépendance se situe bien dans la partie "Consommation énergétique". Par contre, concernant les émissions de GES, nous pouvons nous contenter de dire que 86% des émissions de GES sont d'origine fossile. Ceci a été corrigé dans notre rapport.
Séquestration de CO2e		Obs. ⁿ	Les potentiels chiffrés des pratiques agricoles et forestières séquestrantes et de la construction bois ne sont pas assez mis en avant au § 3.B p40 alors qu'une comparaison claire entre les émissions du territoire et ce potentiel maximal de séquestration aurait permis de renforcer cet argument.	p.3/11	Une fois que nous avons une donnée chiffrée d'un potentiel, en l'occurrence celui de l'augmentation de la séquestration de carbone par les pratiques forestières, toute comparaison est ensuite possible. Le point critique est l'obtention d'une évaluation de ce potentiel. Nous maintenons qu'il est difficile d'en estimer une valeur fiable et restons sur notre projection de 20%, ce qui est déjà conséquent.
EnR		Obs. ⁿ	La présence d'installations hydroélectriques de grande envergure permet de produire 93 % de l'énergie renouvelable du territoire. Cette situation particulière est bien relevée dans le diagnostic, mais aurait gagné à être complétée par des documents cartographiques pour montrer les disparités territoriales en matière de développement des EnR et en souligner les atouts et les faiblesses.	p.3/11	Nous avons exposé le niveau de production de l'installation et ses perspectives, et avons expliqué qu'il s'agissait d'une installation nationale. Cela nous semblait suffisamment clair. Nous avons ensuite étudié le potentiel de chaque type d'EnR et en avons fait la synthèse. Le tableau concerné évoque bien que le potentiel hydroélectrique est quasiment atteint, ce qui n'est pas le cas d'autres énergies (qui ont des parts de potentiel déjà réalisées inférieures à 10% sauf le bois énergie et géothermie-aérothermie). La disparité est, selon nous, bien exprimée ici.
EnR		Obs. ⁿ	Compte tenu de l'importance de la production hydroélectrique, qui dépasse actuellement de 30 % les consommations énergétiques du territoire, il aurait été bienvenu de préciser dans ce chapitre, la base de calcul de cet objectif afin de lever toute ambiguïté.	p.7/11	Selon nous, il n'y a pas d'ambiguïté. Nous ne sous-entendons à aucun moment que la production hydroélectrique sert dans son intégralité à représenter les 33% d'énergie finale consommée qui est l'objectif de la LTECV.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
EnR		Obs. ⁿ	La remarque sur la nature peu carbonée du mix énergétique français pourrait, par exemple, être mieux intégrée au niveau de la définition de la stratégie du territoire pour éclairer les réflexions sur les priorités à donner aux politiques de transition écologique et notamment renforcer les actions de sobriété.	p.4/11	Les actions de sobriété peuvent en effet être encouragées quelque soit le mix énergétique, même pour un mix peu carboné, afin de se prémunir des conflits d'usage. Nous insistons bien sur cette sobriété en fin du chapitre sur les Energies renouvelables.
Vulnérabilité		Obs. ⁿ	Les chapitres traitant de la vulnérabilité du territoire, sujet plus complexe à appréhender, ne disposent pas de tel tableaux synthétiques (comme ceux traitant du climat et de ses évolutions par exemple). Le rapport serait avantageusement complété d'une synthèse des vulnérabilités du territoire.	p.5/11	Nous convenons qu'une partie "Points clés" en fin de chaque sous-partie du chapitre "Analyse des vulnérabilités climatiques locales", comme nous l'avons fait pour le chapitre "Tendances climatiques" aurait facilité l'appréhension de ce chapitre.
Ressource en eau		Obs. ⁿ	La problématique de gestion de la ressource en eau, dans ses différentes dimensions, aurait gagné en lisibilité en bénéficiant d'un chapitre d'introduction permettant de faire le lien avec les objectifs du PCAET.	p.5/11	Le lien avec le PCAET est l'adaptation à une raréfaction de la ressource en eau et des conséquences qui s'en suivent (conflits d'usages...) qui sont clairement des actions de l'ADAPTATION au changement climatique.
Stratégie		Obs. ⁿ	Les axes stratégiques sont cohérents avec les enjeux identifiés dans le diagnostic mais le lien aurait pu être plus explicite, via un récapitulatif des enjeux à la fin du diagnostic ou un sous-titre qui permettrait de mieux qualifier les orientations des axes stratégiques. Par exemple, la formulation de l'axe 5 : « Agriculture, eau, Biodiversité » reste générale et ne permet pas de faire le lien avec les objectifs principaux du PCAET que sont la réduction des émissions de CO ₂ et des consommations énergétiques ; l'axe 4 « mobilité » aurait pu être complété d'une mention « lutter contre l'autosolisme » pour traduire l'orientation donnée aux politiques de mobilités du territoire.	p.6/11	Les titres des axes sont plutôt des thématiques, en effet. Il aurait été possible, il est vrai, d'en modifier certains pour les remplacer par des formules plus explicites et synthétisant les différents objectifs des fiches actions concernées, avec verbe d'action. Nous avons préféré faire cet exercice justement sur les fiches actions. Les axes sont cohérents avec les enjeux (sic), ce qui est l'essentiel. Nous avons priorisé la formulation des actions par rapport à celle des axes stratégiques.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Objectifs de réductions des émissions de GES		Obs. ⁿ	<p>La méthode ayant permis d'obtenir les objectifs se présente sous la forme d'une description synthétique (chapitre 4 p 126) et généraliste mais aurait mérité plus de détails.</p> <p>Ces objectifs sont réputés issus du travail de concertation interne et de la somme des gains espérés par les différentes actions ; cependant, les fiches « action » ne mentionnent que trop rarement les gains potentiels en matière d'émissions de GES, d'économies d'énergie ou de production d'énergie renouvelable, et les objectifs chiffrés de la stratégie sont issus du SRADDET sans détail sur les ordres de grandeur permettant d'y arriver.</p> <p>La validation des orientations stratégiques ayant été conduite en interne par la collectivité sans tenue d'un comité de pilotage ouvert aux partenaires, il reste donc difficile d'évaluer l'engagement de la collectivité dans la définition de ces objectifs.</p>		<p>L'exercice de la définition d'objectifs a été fait en plusieurs étapes et de façon élargie, avec les élus de la collectivité. L'engagement de celle-ci est réelle et c'est justement pour cette raison que ces objectifs ont été discutés et revus plusieurs fois.</p> <p>Ces objectifs de réduction sont clairement précisés dans notre rapport final tant pour les émissions de GES que pour la consommation d'énergie.</p> <p>Le SRADDET Au-RA définit l'effort de la région en termes environnementaux. Il nous apparaît logique de s'appuyer sur ce document dans la définition des objectifs d'un territoire faisant partie de la région.</p> <p>Quant aux objectifs à préciser pour quelques fiches actions, ceux-ci seront précisés lors du lancement du PCAET.</p>
Objectifs de réductions des émissions de GES		Obs. ⁿ	<p>La stratégie du PCAET présente des objectifs de réduction des gaz à effet de serre compatibles avec les objectifs du SRADDET, à savoir -30 % en 2030 par rapport à 2015. Cet objectif n'est pas projeté jusqu'à 2050 mais décliné en valeur cible pour les différents secteurs d'activité. À ce stade du rapport, le choix d'une présentation des objectifs en gras dans un ensemble de texte dense, ne permet malheureusement pas de mettre en valeur la stratégie du territoire. De plus, un graphique de comparaison entre la trajectoire en matière d'émissions et le scénario tendanciel aurait été très appréciable.</p>	p.6/11	<p>Notre collectivité élabore son premier projet de PCAET. D'autre part, les leviers d'action directs ou indirects pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de GES sur le territoire de l'agglomération, ne dépendent pas tous de la collectivité.</p> <p>A ce titre, nous nous sommes concentrés sur des objectifs pour 2030. Pour les projections à 2050, celles-ci pourront être faites après un retour d'expérience des résultats à horizon 2030, vis-à-vis des objectifs que nous avons défini dans ce projet de PCAET.</p>

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Objectifs de réduction de consommation d'énergie finale		Obs. ⁿ	De la même façon que pour les émissions de GES, l'objectif de réduction de la consommation d'énergie finale de 15 % à horizon 2030 par rapport à 2015 n'est pas projeté à 2050 mais décliné pour les différents secteurs d'activité. Cet objectif n'est pas comparé au SRADDET ni à la Loi relative à la Transition Énergétique et à la Croissance Verte (LTECV) qui ambitionne 20 % de réduction. Un graphique de comparaison des consommations énergétiques avec la production d'EnR aurait utilement complété ce chapitre en permettant de visualiser clairement la trajectoire du territoire.	p.7/11	Même commentaire que pour l'observation précédente : nous nous sommes concentrés sur des objectifs à horizon 2030. Pour les projections à 2050, celles-ci pourront être faites après un retour d'expérience des résultats courant 2030, vis-à-vis des objectifs que nous avons défini dans ce projet de PCAET.
EnR		Obs. ⁿ	Il peut paraître surprenant de ne pas trouver une déclinaison des objectifs chiffrés de la stratégie par filière.	p.7/11	Pour établir des objectifs par filière, notre Schéma Directeur des Energies du territoire contribuera à nous donner de la visibilité afin de définir précisément les objectifs de production d'EnR par filière.
Plan d'actions		Obs. ⁿ	Introduire les codes couleurs des axes du plan d'action directement dans le rapport stratégique afin de renforcer la continuité graphique du document.	p.7/11	La structure du rapport stratégique et celle du plan d'action n'étant pas les mêmes, l'introduction des couleurs du plan d'action dans le rapport aurait selon nous créé plus de confusion que de continuité graphique.
Plan d'actions		Obs. ⁿ	La mention des référents techniques et des Vice-Présidents pilotes, qui est une excellente initiative en matière de gouvernance du PCAET, aurait dû être plus clairement exposée dans le rapport stratégique.	p.7/11	Nous sommes en phase avec cette remarque. Cette innovation dans les Fiches Actions s'est avérée tardive, ce qui ne nous a pas donné le temps de l'intégrer dans le rapport.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Plan d'actions		Obs. ⁿ	Fiches action : certains commentaires portés dans la rubrique « description des actions » semblent réservés à un usage interne. Un contrôle rigoureux de la collectivité sur la rédaction du document sera indispensable avant la consultation publique.	p.7/11	Nous avons bien pris en compte cette remarque et supprimé ces commentaires des Fiches Actions.
Plan d'actions		Obs. ⁿ	Trop de fiches-action (par exemple les 1,1,21 et 1,1,2) mentionnent des objectifs généraux de réduction de consommations énergétiques mais ne traduisent pas l'ambition chiffrée dans la rubrique « Estimation des gains climatiques et énergétiques » alors même que les indicateurs de suivi sont convenablement renseignés. Cela contribue à affaiblir le document alors que l'engagement de la collectivité à porter l'action jusqu'au bout et à renseigner des indicateurs lors du bilan à mi-parcours ne doit faire planer aucun doute.	p.8/11	Nous avons optimisé ce point sur les fiches actions. En effet, nous nous sommes attachés à estimer les gains potentiels en émissions de GES lorsque l'information était manquante.
Plan d'actions / EnR		Obs. ⁿ	ENR : l'absence d'attendus en termes d'objectifs chiffrés fait craindre une portée limitée de cette action. Le soutien au déploiement de réseau de chaleur et à la géothermie est également un axe intéressant même si les actions se limitent à des études préliminaires de potentiel. Enfin le développement de la production de biogaz issue de déchets du territoire ou des sous-produits agricoles est trop peu mentionné.	p.8/11	Nos conclusions sur le biogaz issu de sous-produits agricoles ne reflètent peut-être pas les projets de méthanisation sur notre territoire, qui sont nombreux et que nous soutenons. Concernant la géothermie, énergie vertueuse parmi les EnR puisque se substituant potentiellement à des énergies de chauffage plus carbonées, l'encouragement de projets auprès des habitants de l'agglomération ne peut se faire avant une connaissance des potentiels du territoire selon le type de géothermie, et en ayant cartographié précisément les zones les plus prometteuses.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Empreinte env. ^{tae} du numérique		Obs. ⁿ	Les PCAET lancés après le 15 novembre 2021 doivent comporter un axe de réduction de l'empreinte env. ^{tae} du numérique dans leur plan d'actions. Même si le territoire a lancé son PCAET avant cette date, il serait intéressant d'inclure la réduction de l'empreinte env. ^{tae} du numérique dans les actions du PCAET et à minima d'avoir une action sur l'état des lieux, l'analyse et une feuille de route.	p.8/11	Notre PCAET a en effet démarré avant la date spécifiée, soit en septembre 2021 ; la décision ayant été délibérée en conseil communautaire le 30 juin 2021. Cela étant dit, nous mesurons l'intérêt de considérer le numérique dans le périmètre de réduction des émissions de GES. Notre estimation charge/capacité de l'ensemble des sujets déjà traités a conduit à réserver ce sujet, constituant par ailleurs une préoccupation constante de notre DSI, pour des échéances ultérieures.
Agriculture, eau, biodiversité		Obs. ⁿ	Comme mentionné dans l'analyse du rapport stratégique, la thématique « Agriculture, eau, forêts, biodiversité » est intégrée de façon trop artificielle dans le PCAET. S'il ne fait aucun doute que ces enjeux sont indissociables de ceux de sobriété énergétique et de réduction des émissions de GES, leur intégration dans un plan d'actions se doit d'être justifiée au regard des objectifs climatiques recherchés et corrélée aux perspectives d'adaptation du territoire au changement climatique.	p.8/11	L'agriculture représente le 3 ^{ème} poste d'émissions de GES du territoire, loin derrière les transports certes, mais devant le tertiaire, l'industrie et les déchets, avec 9% des émissions. Ce qui est loin d'être négligeable avec 39 kt CO ₂ e en 2018, valeur quasiment inchangée depuis 1990. Selon nous, cet état de fait du diagnostic suffit pour que l'agriculture soit un des axes stratégiques de notre PCAET. Tout comme l'eau, les forêts et la biodiversité. En effet, la gestion de la ressource en eau, la préservation des forêts et de la biodiversité sont des volets essentiels des actions d'un PCAET, autant en termes d'anticipation que d'adaptation.
Agriculture, eau, biodiversité		Obs. ⁿ	Les actions semblent juxtaposées au plan d'actions sans explication précise de la nécessité de traiter de manière conjointe les thématiques climatiques, de préservation des ressources naturelles et de biodiversité. La description du contexte des fiches action gagnerait à être reprise et les indicateurs complétés afin de bien exposer les liens entre les enjeux de préservation du climat, de la biodiversité et de la ressource en eau.	p.9/11	Les objectifs recherchés sont de moins émettre de CO ₂ e, pour tous les domaines où il est possible de le faire, et à long terme (changement des pratiques).

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Objectifs de réduction des émissions de GES		Obs. ⁿ	Le plan d'actions participe à limiter les émissions de GES, mais seule une fiche action (1.2.1: Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments publics) présente des objectifs chiffrés de réduction des émissions. Comparée à l'objectif stratégique (-134 kteCO ₂), l'ambition de réduction de 34 kteqCO ₂ de cette fiche action ne permet pas de couvrir les ambitions du territoire. S'il s'entend que la réduction des émissions de GES concerne également les autres secteurs d'activité comme les transports et l'agriculture. Le fait de ne pas afficher d'ambition chiffrée dans les fiches actions dédiées par exemple : 5.1.2 : « Promouvoir les pratiques agricoles limitant les émissions non énergétiques de GES » peut interroger sur les moyens qui seront mis en œuvre pour traduire de façon opérationnelle cette fiche action.	p.9/11	<p>Nous mettrons bien les moyens pour obtenir les résultats escomptés des objectifs de nos fiches actions.</p> <p>Comme évoqué par ailleurs, nous avons poursuivi le travail sur les fiches actions après saisine des autorités compétentes, pour préciser les gains envisagés en termes de réduction des émissions de GES. Ce travail se poursuivra jusqu'au démarrage du PCAET afin de couvrir l'ensemble des fiches où il est possible d'estimer ces gains.</p>
Mobilités		Obs. ⁿ	La circulation autoroutière représente 37 % des consommations énergétiques du territoire et 43 % de ses émissions de GES. Le projet de création d'une station multi énergie (fiche action 4.3.2) correspond au type de mesures susceptibles de favoriser la réduction des émissions issues du transport de transit mais les indicateurs de suivi proposés (Volumes de marchandises du fret par bateau et par le train, etc) ne sont pas les plus pertinents pour évaluer cette action. Des indicateurs relatifs au suivi de l'activité de la station multi énergie auraient été plus adaptés.	p.9/11	Des indicateurs spécifiques au suivi de l'activité de la station multi-énergie ont bien été intégrés à la fiche action correspondante.

Thème	Avis	Type de la remarque	Extrait des avis	Réf. extrait	Réponses / Observations de la Communauté d'agglomération
Adaptation		Obs.n	La thématique de l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique est traitée en lien avec la santé et la prévention. Il en résulte une grande diversité d'actions allant du Programme Alimentaire Territorial à la lutte contre les îlots de chaleur. Les choix du territoire sont pertinents mais la rédaction des fiches actions, notamment certains commentaires donnent l'impression que des versions intermédiaires de travail ont été transmises en lieu et place des versions finalisées. De la même façon une reprise de la formulation des indicateurs de suivi permettra de conforter le côté opérationnel de nombreuses actions de l'axe « adaptation en santé ».	p.9/11	Il ne nous a pas paru opportun de cantonner les actions d'adaptation à un secteur mais bien de traiter les enjeux de santé à la hauteur des dommages encourus. D'où des actions diverses mais qui ont été choisies selon des critères de priorité selon l'état des lieux sur le territoire et d'efficacité de traitement des risques.
EES		Obs.n	Concernant les points de vigilance mentionnés dans l'EES, des mesures d'évitement ou de réduction sont proposées, mais elles ne sont pas associées à des indicateurs chiffrés ou reliées à ceux des fiches actions. Un effort de relecture sur ce point serait bénéfique afin de renforcer la cohérence entre les différents documents constitutifs du PCAET.	p.10/11	Nous sommes globalement en phase avec la présente remarque.